

Bruxelles, le 26 septembre 2019
(OR. en)

12263/19

**Dossier interinstitutionnel:
2019/0174 (NLE)**

**PROCIV 76
JAI 942
ENV 781
CLIMA 248**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. préc.:	11987/19 + ADD 1
N° doc. Cion:	11809/19 + ADD 1 + COR 1
Objet:	Décision du Conseil sur la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la deuxième réunion ministérielle de l'accord de Bonn, en ce qui concerne la déclaration ministérielle et le plan d'action stratégique de l'accord de Bonn (PASAB) 2019 – 2025 y annexé - Adoption

1. Le 30 août 2019, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil sur la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la deuxième réunion ministérielle de l'accord de Bonn, en ce qui concerne le plan d'action stratégique de l'accord de Bonn (PASAB) 2019 – 2025 annexé à la déclaration ministérielle et en ce qui concerne la déclaration ministérielle¹.
2. Dans le prolongement d'un débat tenu lors de la réunion des conseillers JAI (Prociv) du 6 septembre 2019, le groupe "Protection civile" est parvenu à un accord sur le projet de décision du Conseil le 12 septembre 2019.

¹ 11809/19 + ADD 1 + COR 1.

3. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé au Coreper d'inviter le Conseil à:
- adopter la décision du Conseil susvisée, dont le texte figure dans le document 12188/19 + ADD 1;
 - noter que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision du Conseil lui sera transmise.
-